

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

---

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. McKinley, Downey et Korchinski en remplacement de MM. Cadieu, Gundlock et Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Hogarth en remplacement de M. Gibson sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Breau, Forget, Thomas (Maisonneuve-Rosemont), Crossman, Southam et Bigg en remplacement de MM. Dupras, Comtois, Côté (Richelieu), Robinson, Crouse et Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Alkenbrack, Fairweather, McCutcheon et Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) en remplacement de MM. Howe, Murta, Southam et Thomson (Battleford-Kindersley) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Scott en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Robinson et Murphy en remplacement de MM. Trudel et Morison sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Isabelle en remplacement de M. Loiseau sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Asselin en remplacement de M. McCutcheon sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. De Bané en remplacement de M. Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Lind et Otto en remplacement de MM. McNulty et Guay (Lévis) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Rodrigue en remplacement de M. Lambert (Bellechasse) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

---

A 10 h. 09 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.